



Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

Procès-verbal de la réunion du Bureau du 25 janvier 2023 à Aubrac

- - -

L'an 2023, le 25 janvier à 14h30, se sont réunis à Nasbinals les membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 10 janvier 2023, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués suivants : 11

- Pour le collège des Régions : 1 : Christine SAHUET
- Pour le collège des Départements : 2 : V ALAZARD, A ASTRUC
- Pour le collège des Communes : 8 : B BASTIDE, M GUIBERT, J VALADIER, D CASSAGNES, B SCHEUER, B REMISE, L MOULIADE, E BREZET

Etaient excusés avec pouvoir les délégués suivants : 2

- Pour le collège des Régions : 1 : S SAUTAREL (pouvoir à C SAHUET)
- Pour le collège des Départements : 0 :
- Pour le collège des Communes : 1 : B BOURSINHAC (pouvoir à D CASSAGNES)

Excusés : 11

- Pour le collège des Régions : 5 : A MAILLOLS, E GAZEL, S BERARD, M LACAZE, M GUIBERT
- Pour le collège des Départements : 3 : J-C ANGLARS, C CHARRIAUD, P BREMOND
- Pour le collège des Communes : 3 : M BORIES, M CASTAN, F SARTRE

Quorum :

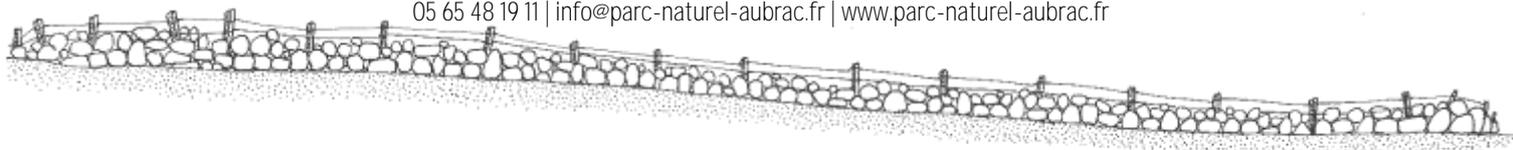
Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.
Présence et représentation : 13 membres sur 24

Le Quorum est atteint

Président la séance : Monsieur Bernard BASTIDE, Président

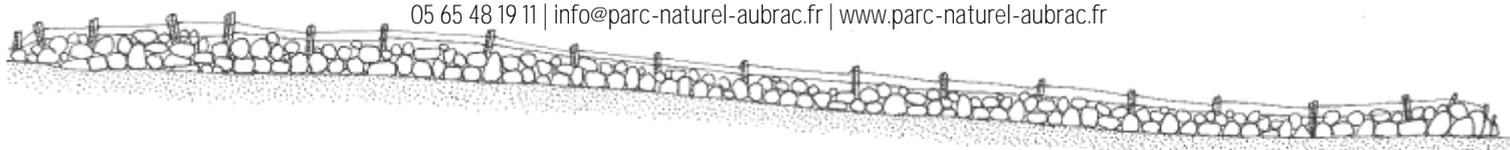
Secrétaire : Monsieur Marc GUIBERT, Vice-Président

Etaient présents avec voix consultative : J-P KIRCHER, M VABRET, B FAGEGALTIER



ORDRE DU JOUR

0.	Accueil	
1.	Approbation du procès-verbal du Bureau du 26/10/2022 à Aubrac	<u>Pour décision</u>
2.	Emprunt / Crédit relais auprès du Crédit Agricole	<u>Pour décision</u>
3.	Marque Valeurs Parc : examen de 4 candidatures	<u>Pour décision</u>
4.	Programme culturel (bilan 2022 et projets 2023)	<i>Pour information</i>
5.	TOTAL FESTUM 2023	<u>Pour décision</u>
6.	Animation et travaux PPG Truyère	<u>Pour décision</u>
7.	Opération LocO'brac	<u>Pour décision</u>
8.	Adhésion à l'AREC	<u>Pour décision</u>
9.	Groupe de travail Faune sauvage	<i>Pour information</i>
10.	Décisions du Président	<i>Pour information</i>
11.	Questions diverses	<i>Pour information</i>



0. Accueil

Le Président Bernard BASTIDE accueille les membres du Bureau et leur présente la conférence de Presse qui a eu lieu le matin :

Bilan 2022, perspectives 2023 **L'Aubrac peut compter sur son Parc**

2022, une année de structuration de l'activité du Parc

Plusieurs outils structurants poursuivent leur déploiement :

- la [Marque Valeurs Parc](#), qui valorise des produits et prestations de services à l'image des valeurs des Parcs. 6 bénéficiaires en 2022 et 4 nouveaux candidats audités. 3 nouveaux cahiers des charges validés en 2022, qui vont permettre de marquer de nouveaux produits : productions végétales, miels et vins.
- le financement des travaux forestiers avec [Sylv'acctes](#), à 60 % pour les collectivités, 70 % pour les particuliers. Le premier chantier a été réalisé à Saint Symphorien de Thénières cet hiver. Une dizaine de projets sont en cours d'étude.
- un nouveau plan de financement des mesures agro-environnementales et climatiques sur les 4 zones [Natura 2000](#) du territoire gérées par le Parc (« Haute vallée du Lot entre Espalion et Saint-Laurent d'Olt », « Gorges de la Truyère », « Plateau Central de l'Aubrac Aveyronnais », et « Aubrac »),
- le Schémas Directeurs des Énergies qui permet d'accompagner les communes dans l'évolution de leurs consommations d'énergies,
- l'[Annuaire des producteurs en vente directe](#) à destination des métiers de bouche, restaurateurs, cantines,... pour mieux faire connaître les producteurs locaux et encourager la consommation locale. Plus de 150 producteurs seront recensés dans la mise à jour du document et 2023.
- [6 résidences de territoire](#) se sont déroulées en 2022, certaines se poursuivent, 4 nouvelles devraient être engagées en 2023. Ce sont des projets artistiques et culturels portés par des équipes artistiques en lien avec les populations locales.
- La [Nuit des Burons](#) 2022 a accueilli près de 700 personnes dans 7 burons. 2023 sera la 6ème édition de l'événement et de nouveaux burons seront exceptionnellement ouverts au public.

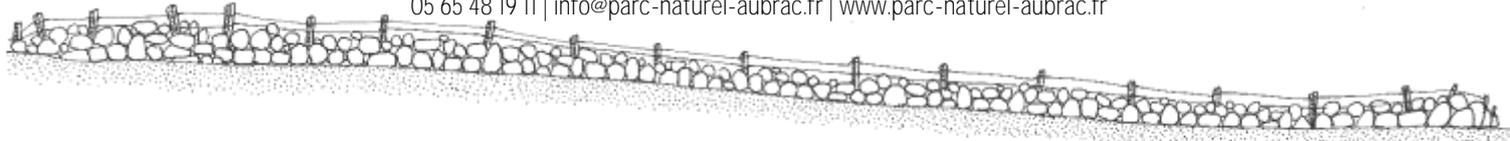
D'autres outils structurants, nouveaux, ont été mis en place en 2022 :

- L'implantation de [4 Antennes du Parc](#), pour que nos agents soient présents sur l'ensemble de notre territoire d'action, mais aussi pour leur offrir un lieu de travail à proximité de chez eux. 2 nouvelles devraient voir le jour en 2023.
- [L'École du Parc](#), qui s'appuie sur des animateurs, des artistes, des connaisseurs du territoire, pour offrir une connaissance enrichie de l'Aubrac à des écoliers, collégiens, lycéens, mais aussi à partir de 2023, à enfants en centre de loisirs, à des résidents des maisons de retraites, à personnes en situation de handicap...
- Une [expérimentation de lutte contre les campagnols par piégeage](#), à Sainte Geneviève, que l'on aimerait déployer sur d'autres secteurs d'expérimentation.
- Les premières [Rencontres Occitanes d'Aubrac](#), une journée de travail et d'échanges entre les acteurs de l'Occitan, à Saint Geniez en Aubrac. Une seconde rencontre Occitane d'Aubrac se déroulera en 2023 le 9 juin à Marvejols.
- le nouveau [site internet](#), qui relaie et explique l'ensemble des actions du Parc.

En 2023, 3 programmes d'aide au développement local se mettent en place.

Ils sont coordonnés par le Parc en partenariat avec les PETR Gévaudan Lozère et du Haut Rouergue et couvrent 117 communes au total.

- Le Contrat Territorial Occitanie : aides régionales pour les projets d'investissement des collectivités locales du territoire (aménagement des espaces publics, équipements, accessibilité, rénovation énergétique, logements...) ainsi que pour les Contrats Bourgs-Centres Occitanie.
- **L'Approche Territoriale Intégrée** : le programme FEDER Occitanie mobilise des fonds européens pour des équipements de services à la population, culturels et touristiques au rayonnement territorial.



- Le programme LEADER 2023-2027 : avec une enveloppe de 3,4 millions d'euros. Il permet de financer de nouveaux équipements et services portés par les collectivités et les acteurs privés du territoire. Le précédent programme 2016-2022 a permis de soutenir 88 projets pour plus de 4 millions d'euros investis sur le territoire.

2022, une année marquante sur le plan climatique

Malgré une très bonne recharge hivernale en 2021, la sécheresse de l'année 2022 a été extrêmement impactante tant pour les milieux naturels que pour les activités humaines : plusieurs cours d'eau se sont retrouvés à sec, des sources pourtant pérennes se sont taries, mettant en difficulté les réseaux d'approvisionnement en eau potable, les éleveurs et un grand nombre d'activités économiques du territoire.

Que ce soit dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, de l'eau, des forêts, de l'énergie... le Parc est un outil pour **travailler avec les acteurs locaux à l'atténuation et l'adaptation au changement** climatique. Pour les années à venir, il fait de ce sujet un fil conducteur de son action.

Plusieurs exemples :

- A travers Natura 2000, et l'animation des quatre sites du territoire portés par le Parc.
- [L'Observatoire de l'eau](#), service en ligne, accessible à tous, qui rassemble toutes les données du territoire et permet de mieux appréhender les enjeux liés à cette ressource dans un contexte de changement climatique.
- En 2023, le Parc va renforcer son action sur les bandes boisées, pour remplacer l'épicéa, qui souffre du changement climatique, par des espèces plus adaptées et plus locales. Un chantier de replantation a été conduit par le Parc en 2022 à Curières, 300 mètres linéaires financés par un contrat Natura 2000 ; 400 mètres supplémentaires sont prévus en 2023. De plus, le Parc porte le projet "Plantons des haies" financé par le Plan de relance et dans ce cadre, 15 chantiers de plantation sont prévus en 2023, mis en œuvre pour la plupart par le Copage en Lozère.
- Un nouveau programme sera également engagé pour renforcer la résilience des prairies naturelles face au changement climatique à travers la mise en œuvre de diagnostics à l'échelle d'une ou plusieurs exploitations et la définition de pistes d'actions et d'accompagnements.
- Le projet de territoire pour le développement d'un tourisme durable et le déploiement des [activités de pleine nature](#), impulsé par le Parc. Il permet de travailler à l'amélioration des équipements et à leur adaptation aux contraintes du réchauffement. La dimension Parc est la bonne échelle pour travailler sur ce sujet, cela permet de construire une identité Aubrac unifiée, de diversifier l'offre en s'élargissant jusqu'aux vallées. Cela permet aussi de répondre à des appels à projets et d'accéder à des financements qu'une collectivité seule n'aurait pas pu obtenir.

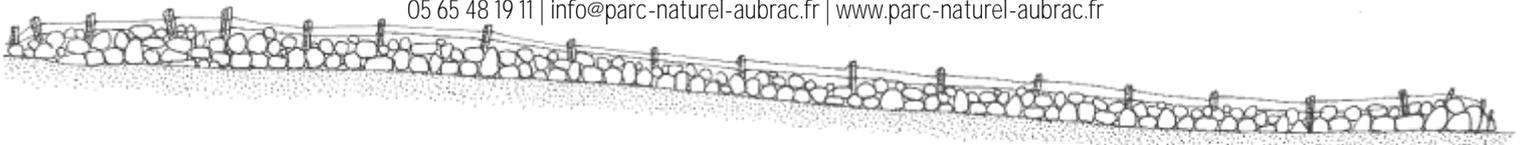
En 2023, le Parc de l'Aubrac veut faire converger les énergies

Le rapport de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui a audité les Parcs de son territoire, a souligné en novembre dernier que "les Parcs naturels régionaux sont des outils efficaces - qualifiés de "dispositifs de qualité". [...] Que les collectivités locales, notamment les EPCI, gagnent à s'appuyer sur cette expertise de proximité qui n'est pas dans une logique de concurrence mais qui apporte une réelle valeur ajoutée par rapport à l'action des intercommunalités. [...] Au final, face aux grands enjeux de transition économiques et climatiques des territoires ruraux, que les Parcs sont des outils souples, efficaces, innovants qui doivent être confortés."

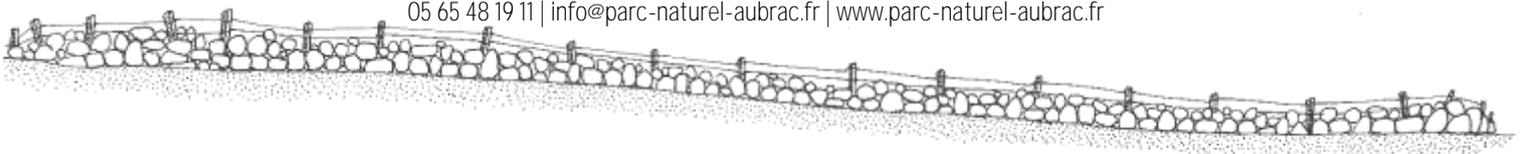
L'Aubrac peut compter sur son Parc

Pour inscrire ses actions dans la complémentarité des actions portées par les collectivités et les partenaires du territoire, plusieurs nouveaux outils vont être déployés.

- La mise en place de conventions de partenariats. Il s'agit de coordonner les missions de chacun et gagner en efficacité. En 2022, des conventions ont été signées avec la Communauté de communes de Saint Flour, le Conseil départemental de la Lozère ainsi que le Conservatoire des espaces naturels de l'Auvergne. Ce sont des outils qui vont être plus largement déployés en 2023.
- Le [Conseil scientifique et prospectif](#) du Parc, 14 scientifiques et chercheurs vont apporter au territoire une expertise pluridisciplinaire.
- La création de Commissions et Conférences Tourisme et Agriculture dans un premier temps. Ces instances de concertation rassembleront des élus et des professionnels pour travailler avec le Parc, être à l'écoute des besoins et des attentes du territoire, ...



Le Parc met à disposition des acteurs du territoire, collectivités, professionnels, porteurs de projets... [une équipe](#) d'experts et d'ingénieurs de diverses spécialités, allant de la biodiversité à l'urbanisme, l'énergie, le développement territorial, le tourisme, l'éducation, la culture, l'eau, ... A travers ces conventions et ces instances, à travers les projets portés, c'est maintenant aux habitants, aux acteurs du territoire de s'emparer de l'outil Parc.



1. Approbation du PV du Bureau du 26/10/2022 à AUBRAC / Pour décision

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président

Le précédent Bureau s'est réuni le 26 octobre 2022 à 14h30 à Aubrac.

Conformément aux statuts, un procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- envoyé par courrier aux membres du Bureau qui en ont fait la demande ;
- envoyé par courriel aux membres du Bureau en pièce-jointe du document de séance du Bureau de ce jour ;
- mis à disposition des membres du Bureau en début de réunion.

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le procès-verbal aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac.

DECISIONS

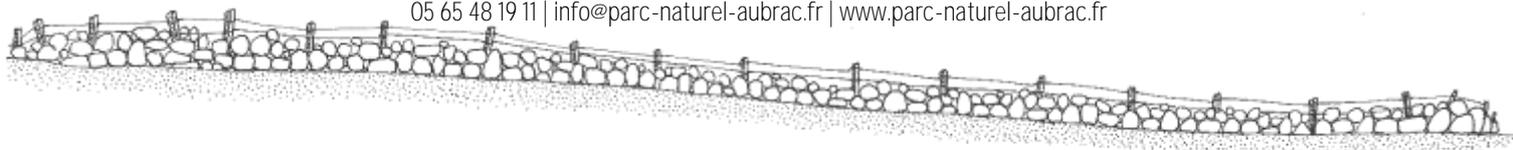
Après avoir débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque de la part des membres, le Bureau valide, à l'unanimité, le PV du Bureau du 26 octobre 2022 à Aubrac.



2. Contrat de prêt / Crédit Relais auprès du Crédit Agricole / Pour décision

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Antoine TOURNIER, RAF

- Vu le contrat de prêt financier d'un montant de 500 000.00 € (référence 00002606132) signé par le SMAG du PNR de l'Aubrac avec le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées ayant une échéance au 31/01/2023 ;
- Compte-tenu que certaines subventions, initialement budgétisées en 2022, ne seront perçues qu'en 2023 voire 2024 ;
- Considérant que les cotisations statutaires 2023 des membres du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac ne pourront être perçues avant la fin du premier semestre 2023 ;

PROPOSITIONS

Monsieur le Président donne connaissance aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac d'un projet de demande de nouveau contrat de prêt (Crédit Relais) afin de financer le bon fonctionnement du Syndicat mixte dans l'attente du versement des subventions non perçues en 2022 et des cotisations statutaires 2023 prévues pour la fin du premier semestre 2023.

COMMENTAIRES

Eve BREZET, Elue référente du pôle administratif et financier précise que la mission de l'Assistante de Gestion Administrative et Financière récemment recrutée sera déterminante pour améliorer la trésorerie du Parc et retrouver une sérénité financière. 500 K€ sont à récupérer rapidement.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

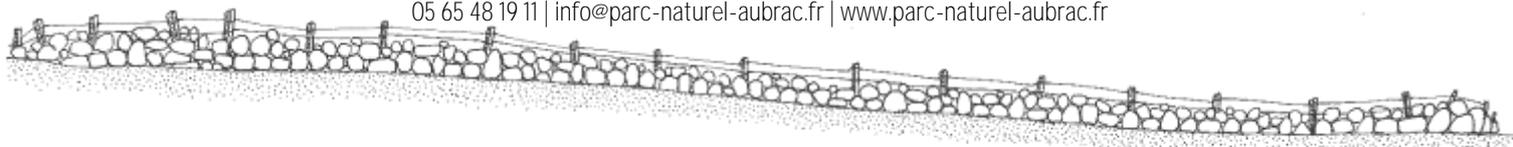
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

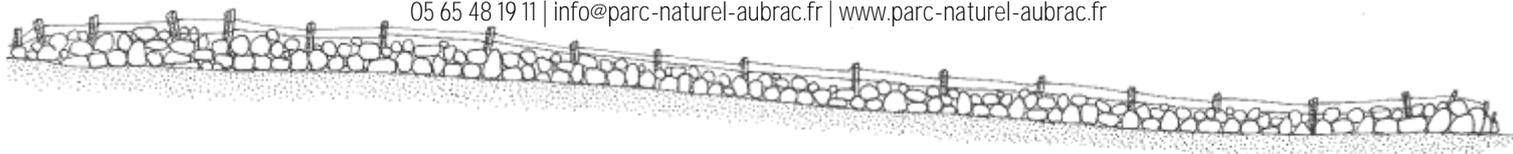
Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs :

- décide de contracter auprès du Crédit Agricole nord Midi-Pyrénées, un Crédit Relais d'un montant maximum de 600 000.00 € (six cent mille Euros), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - Durée : 24 mois maximum
 - Taux : 2.98 % (taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 Mois instantané flooré + marge de 0.80%)
 - Périodicité de paiement des intérêts : Trimestrielle par la procédure du débit d'office
 - Modalités de tirage :
 - Mise à disposition par crédit d'office sous 48h ouvrés auprès de notre trésorerie (SGC d'Espalion)
 - Modalités de remboursement :
 - Amortissement anticipé au fur et à mesure des encaissements de subventions et/ou FCTVA, sans frais, à l'initiative de l'emprunteur
- OU
- Capital réglé par débit d'office au terme des 24 mois
 - Frais de dossier : 0.20 % de l'enveloppe réservée



2. prend l'engagement, au nom du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration du crédit ;
3. prend l'engagement pendant toute la durée du crédit, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance du crédit, le remboursement du capital
4. confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.



3. Marque Valeurs Parc : examen de 4 candidatures / Pour décision

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Régine PECHBERTY, CM du Parc

Contexte

Le Parc naturel régional de l'Aubrac a décidé de développer la marque « Valeurs Parc naturel régional » sur son territoire et a initié la démarche en 2019. Le développement de la Marque poursuit plusieurs objectifs qui sont inscrits dans la Charte du Parc :

- améliorer la visibilité de productions ou services présents sur le territoire ;
- contribuer à l'émergence, la structuration et la qualification de filières économiques locales, d'activités touristiques, pédagogiques ;
- mettre en réseau les professionnels du territoire tous secteurs d'activités confondus, pour qu'ils en deviennent des « Ambassadeurs ».

Plusieurs référentiels ont fait l'objet d'un travail d'analyse et d'adaptation, par des groupes de travail associant les professionnels et les partenaires, en vue de leur application sur le territoire du Parc de l'Aubrac.

A ce jour, 6 référentiels ont été validés localement et par la Fédération des Parcs :

- - 2 dans le domaine du tourisme et des activités de pleine nature : Hébergements touristiques et Prestations d'accompagnement ;
- - 4 dans le domaine agricole et alimentaire : Thé d'Aubrac, Productions végétales, Miel et Vins.

Côté bénéficiaires, à ce jour, 5 hébergements touristiques se sont vu attribuer la marque, ainsi que la Grange au thé pour l'infusion de thé d'Aubrac.

En 2022, le travail sur l'élaboration des référentiels agricoles a été poursuivi. Il a vu la validation de certains d'entre eux (miel et vins) et la finalisation du projet « lait/fromages » présenté prochainement à la Commission nationale « Marque » pour avis.

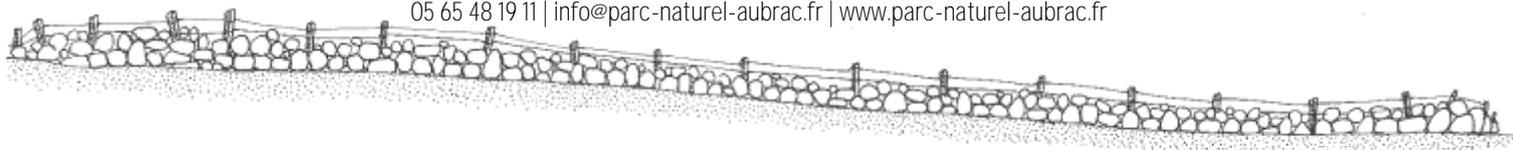
Parallèlement, des audits de marquage ont été réalisés. A l'issue de la visite de la commission d'audit, un rapport a été rédigé pour chacun des 4 candidats qui ont été soumis lors de la séance :

4 nouvelles candidatures au marquage :

Les 4 rapports d'audit, annexés au document de séance, ont été présentés en séance.

- 3 candidatures pour des hébergements touristiques :
 - « La Ferme des Capellous », Valérie & Lucien VEYRE : Chambres d'hôtes à Florentin la Capelle
La commission d'audit s'est déplacée le 09/06/2022
 - « La Source Gilhodes », Nathalie & Vincent COLIN : Chambres d'hôtes & gîtes ruraux à Castelnau de Mandailles
La commission d'audit s'est déplacée le 09/06/2022
 - « Le Prat de Madame », Marie-Philippe de BEAUREGARD, meublés de tourisme à Prinsuéjols Maboulzon.
La commission d'audit s'est déplacée le 20/06/2022
- 1 candidature pour les productions végétales :
 - « Les Pépites de l'Aubrac », Olivier LAPORTE président & David DOMENICHINI référent pour le marquage, pommes de terre & chips, siège de l'association à Prinsuéjols Malbouzon.
La commission d'audit s'est déplacée le 29/11/2022

Les dossiers de candidature ont été présentés en séance



PROPOSITIONS

Vu les avis favorables exprimés par les commissions d'audits et suite à la présentation des 4 candidatures, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider les 4 candidatures pour lesquelles la Commission « Marque » a émis un avis favorable pour l'attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional ».

COMMENTAIRES

Alain ASTRUC souligne l'appui de la ComCom des Hautes terres de l'Aubrac et le travail de la SELO au projet des Pépites de l'Aubrac

Benoit FAGEGALTIER trouverait dommageable que les productions emblématiques (viandes et fromages) ne puissent pas être marquées et réaffirme l'intérêt de la profession agricole pour la Marque Valeurs Parc

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

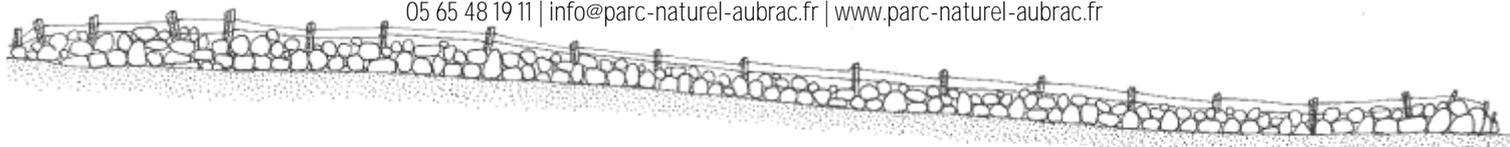
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu les exposés qui lui ont été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider les 4 candidatures pour lesquelles la Commission « Marque » a émis un avis favorable pour l'attribution de la Marque « Valeurs Parc naturel régional ».



4. Programme culturel (Bilan 2022 et projets 2023) / Pour information

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Laurent JOYEUX, CM du Parc

Références à la Charte

La charte du Parc naturel régional de l'Aubrac, à travers les axes stratégiques tels que l'axe transversal (construire l'Aubrac de demain) et l'axe 3 (Mieux vivre ensemble en Aubrac), décline des orientations visant à œuvrer au rayonnement et à rendre le territoire attractif, à soutenir la création et encourager les projets artistiques, à mobiliser les acteurs et à structurer une offre culturelle fédératrice, notamment idéalement plus désaisonnalisée.

Démarche engagée

La stratégie culturelle s'appuie sur un processus méthodologique et s'inscrit dans la continuité de l'état des lieux et diagnostic culturel réalisés en 2014. Depuis 2017, le Parc naturel régional de l'Aubrac a engagé une réflexion afin de concevoir une stratégie culturelle durable et cohérente.

Cette stratégie culturelle se développe autour d'un prisme fondamental et de trois entrées thématiques :

- le(s) paysage (s) et les notions d'expériences, de traversées esthétiques de la nature environnementales, d'aménités ;
- la transhumance, l'itinérance, le parcours et son corollaire, l'art de la marche ;
- les habitants, revenir vers les habitants, le partage du sensible et des émotions.

Ce volet art et culture s'articule autour de deux axes essentiels et de la mise en œuvre de sept actions :

- Axe 1. Animation du réseau d'acteurs culturels du territoire
 - A1. Agenda des animations
 - A2. Annuaire du paysage artistique et culturel
 - A3. Rencontres culturelles du PNR de l'Aubrac
 - A4. Mission d'accompagnement, d'ingénierie
- Axe 2. Actions artistiques et culturelles
 - A5. Événements Parc 2018-2019 et La Nuit des Burons 2019
 - A6. Résidences de création artistiques et culturelles 2019-2020-2021
 - A7. Culture et langue Occitanes

Bilan 2022 / Quelques focus

A2. Annuaire culturel

Mise en ligne en 2022 sur le site du Parc.

A5. La Nuit des burons 2022

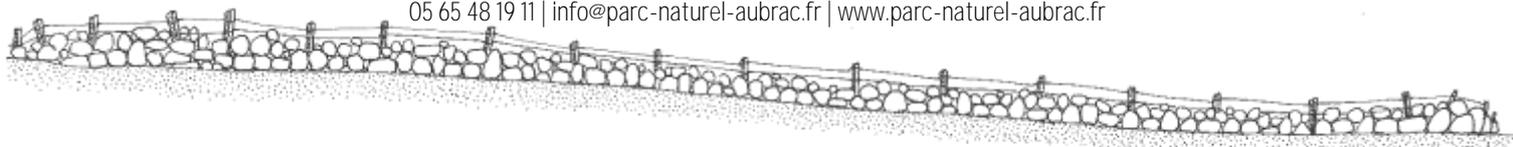
La Nuit des burons du 17 et 18 juin 2022, les Nuits des burons du 17 et 27 août se sont déroulées dans et autour de sept burons et ont réuni plus de 650 spectateurs, visiteurs et habitants de l'Aubrac. Le public a pu découvrir cet emblématique patrimoine autour d'aligot, pique-niques partagés dans un contexte sympathique et convivial. La programmation fut cette année aussi très éclectique : conservatoire de l'Aveyron, chants en Occitan avec Arnaud Cance, Belle Pagaille pour un spectacle de chemin, cirque équestre des Esprits Sauvages, musique rock de Mama Saïd et ZamanZaman, Pop de Foxgloves, cabrettaires de l'Aubrac avec la Ligue Auvergnate du Massif Central et la Maison de la Cabrette et des traditions.

A6. Résidences de territoire 2022

Après Braquage Sonore, « Effet Doppler sur le paysage de l'Aubrac », le PNR de l'Aubrac a accueilli six équipes artistiques dans le cadre des résidences de territoire cette année.

Dans le cadre de l'appel à projet : « De vallées en plateau » avec la CC des Causses à l'Aubrac :

- FEM (Collectif) - Faiseurs de paysages : Phénomènes sonores liés à l'agro-pastoralisme transhumant. Les artistes Iris Kaufmann et Alban de Tournadre proposent un arpentage sonore des traditions pastorales qui façonnent les paysages de l'Aubrac, à partir d'un objet emblématique des migrations : la cloche.



- L'Agence Sirventès s'articule autour de deux propositions artistiques.
 - « Et votre monde ? », un projet de création de Monique Burg, une rencontre entre Périgord et Aubrac avec des contes traditionnels et des créations personnelles.
 - « A travers chants », une création de Céline Mistral et Malika Verlaguet, spectacle déambulatoire à la ferme en arts croisés : conte, musique, chant et théâtre autour de l'exploitation agricole de Mathieu et Didier, à Castelnau de Mandailles.

Dans le cadre de l'appel à projet : « Les imaginaires de l'eau » avec la CC Aubrac Carladez Viadène :

- Cie de l'Ombrage - un livre-corps
Le projet a abouti à la création d'un livre-objet, qui, sous la forme d'un corps humain et des veines qui le parcourent, représente une carte des eaux du territoire et des habitants qui y vivent ainsi qu'à des performances sur les places des marchés et dans les cafés, en récitant des extraits des textes écrits pour le carnet Veines.
- Lou-Anna Reix
Les Contes d'O est notamment un premier court-métrage de fiction, « Je marche sur l'Aube », mettant en scène deux contes imaginaires sur les cours d'eau en Aubrac. Les techniques utilisées sont à la fois la prise de vues réelles et de l'animation (stop motion ou technique de l'image par image).

Dans le cadre de l'appel à projet « Art et design culinaire » avec la CC Terres d'Apcher Margeride Aubrac :

- Atelier ZA'ATAR - Triptyques d'Aubrac – Dégustations de Paysages.
Le projet intitulé “Triptyques d'Aubrac” a pour objectif de partager avec divers groupes d'habitants du territoire une approche sensible du paysage : cueillette de plantes sauvages, expérimentation en cuisine avec plusieurs acteurs de Saint- Chély d'Apcher : le Lycée Hôtelier Sacré-Coeur, Sara Harakat travaillant en lien étroit avec un groupe de nouveaux arrivants, ainsi que le ciné-théâtre pour l'accueil des soirées de dégustation.
- Studio Idae - Projet Balca
Le projet s'intitule Balca qui signifie en occitan herbe sèche, plante qui pousse dans les champs, au bord de l'eau. Notre projet porte sur les outils de cueillette et de transformation des plantes sauvages comestibles en Aubrac jusqu'à leur mise en valeur dans une préparation culinaire.
Isabelle Daeron s'est associée à 3 designers Pauline Avrillon, Caroline Manowicz et Elizabeth Hong.

A7. Culture et langue Occitanes / Faire vivre la culture et langue occitanes

Los premiers rencontres occitans d'Aubrac se sont déroulées le 8 juin à Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac.

Parlée par beaucoup, comprise par encore plus, la langue occitane est encore très vivante sur l'Aubrac... Rencontres organisées en partenariat avec le CIRDOC - Institut occitan de la culture, l'Office public de la langue occitane, le Congrès permanent de la langue occitane, la Région Occitanie dans le cadre de Total Festum et la commune de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac.

Au programme : « L'occitan, une langue vivante », « Restaurer la toponymie authentique pour retrouver le sens et l'esprit des lieux », « L'intérêt croissant des collectivités pour la signalétique bilingue : pour quoi faire ? Comment aider ? », « 1000 ans d'une culture vivante et créatrice », et le spectacle de Laurent Cavalié “A la frontiera dels gigants”.

Las montadas de la Vacas : publication en 500 ex par le CIRDOC

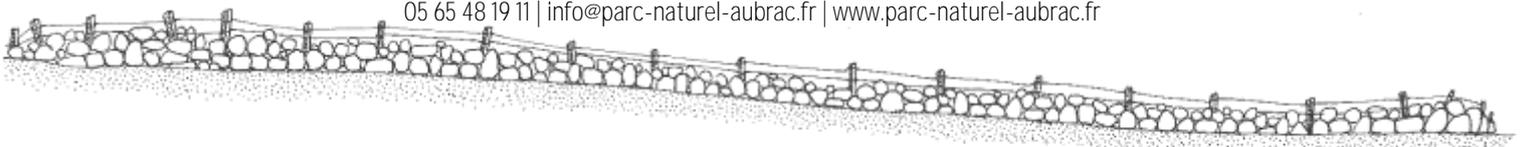
Perspectives 2023

A5. Nuits des burons 2023

La Nuit des burons 2023 se déroulera notamment le samedi 24 juin mais aussi le 23, 30 juin et fin août notamment le 17 août, début septembre.

Une dizaine de burons dont 4 nouveaux rénovés vont accueillir une soirée, donnant suite à l'article paru en décembre : appel à burons. De nouveaux propriétaires de burons souhaitent accueillir une soirée :

- Famille Mathieu - Lhon (Laguiolle)
- Mme Fournier - Théron de Montorzier (Nasbinals),
- Famille Bernié - Mazes (Verlac)
- M. Vayssade (Laguiolle)



Programmation artistique variée : conte et spectacle, musique actuelle en occitan, musique traditionnelle, musique actuelle, cirque équestre, arts de la rue...

A6. Résidences de territoire 2023 : Sortie de résidence / quelques dates

- Monique Burg le vendredi 10 mars : "Et vous votre monde ? » suivi d'une conférence avec Josiane Bru / CC Des Causses à l'Aubrac (12)
- Malika Verlaguet et Céline Mistral samedi 13 et dimanche 14 mai : « A travers chants » - Sortie de résidence - CC des Causses à l'Aubrac (12) & samedi 24 juin : "A travers chants" - Nuit des Burons – Buron de La Treille (48)
- FEM (Collectiu) mi-avril : présentation de la pièce sonore –transhumance de Bonnecombe / vers Bonnecombe (48)
- Studio Idaë
- 30 janvier : après-midi d'intervention auprès des GPN du lycée agricole de Saint Chély d'Apcher
- 31 janvier : intervention avec les MAN hôtellerie sur leur TP (de 9h à 15h)
Objectif : une restitution du travail réalisé avec eux pour le 14 avril lors de leur TP gastronomie
- 14 avril : sortie de résidence –Ciné-théâtre de Saint Chély d'Apcher.

Expositions 2023

- Effet Doppler sur le paysage de l'Aubrac / Lycée Agricole Louis Pasteur de La Canourgue
- Dégustation de paysages :
 - Atelier Za'atar
 - Ensemble Sacré-Cœur de Saint Chély d'Apcher Mai 2023
 - Grange du Déroc – Cascade du Déroc Eté 2023

Et aussi

- J'irai conter chez vous, un projet de Séverine Sarrias de marche et conte chez l'habitant se terminant par le spectacle « Nanette ou l'arbre merveilleux » (financement acquis de la CC Hautes Terres de l'Aubrac) – Printemps 2023 Avec Adeca (sous réserve) Asinerie du Mazel - Laurent Couve / Pierre Rey - St Laurent de Muret/ Marie Cayrel – Plagnes / Alain Ballouard – Le Besset / Marie - Philippe de Beauregard - Prat de Madame à La Baume.

Appels à projets 2023

3ème Appel à projet « De vallées en plateaux » / CC Des Causses à l'Aubrac / Ursula Caruel

Quatre résidences de territoire à venir :

- Deux résidences autour de la thématique de la nuit « Consentir à la Nuit »
- Un projet autour des Zones humides initié par Saint Flour Communauté dans le Cantal,
- Mise en œuvre d'une résidence via l'IPAMAC « Itinérance et création contemporaine » fin 2023...

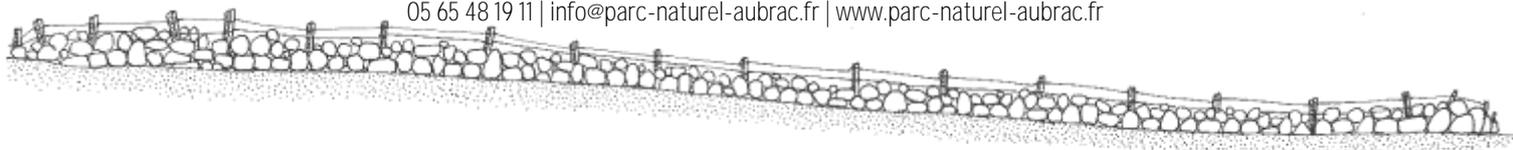
A7. Culture et langue Occitanes

Los Segonds Rencontres occitans d'Aubrac le vendredi 9 juin à Marvejols pendant la manifestation organisée par la CC Gévaudan tout le weekend.

COMMENTAIRES

Jean-Pierre KIRCHER souligne la forte adhésion des intercommunalités au projet culturel proposé par le Par cet constate la construction d'un véritable maillage territorial des ressources en matière culturelle

La convention de partenariat avec la DRAC est attendue



5. TOTAL FESTUM 2023 (AJ7) / Pour décision

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Laurent JOYEUX, CM du Parc

Contexte :

L'appel à projet Total Festum de la Région Occitanie vise à soutenir des actions, initiatives et événements sur l'ensemble du territoire régional ayant pour objet la promotion, la diffusion et la transmission festive et vivante des langues et cultures catalane et occitane. Dans le cadre de cet appel à projet, la Région Occitanie soutient financièrement le PNR de l'Aubrac pour la programmation « occitane » des Nuits des burons et l'organisation des Rencontres Occitanes.

Plan de financement prévisionnel de Total Festum 2023 :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Rencontres occitanes Nuits des burons 2023 - Occitan - Prestations artistiques - Communication - Accueil	2 800 € 100 € 100 €	Région Occitanie / Total Festum	3 000 €
Total dépenses	3000€	Total recettes	3000 €

PROPOSITIONS

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider le programme d'actions Total Festum 2023, et son plan de financement prévisionnel ainsi que la demande d'aide financière Total Festum auprès de la Région Occitanie d'un montant de 3000 € ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers de ce programme pour l'octroi des subventions afférentes ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques de ce programme et engager les dépenses correspondantes aux actions dès réception de l'accord de subvention devant couvrir l'intégralité des dépenses et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'application des présentes décisions.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

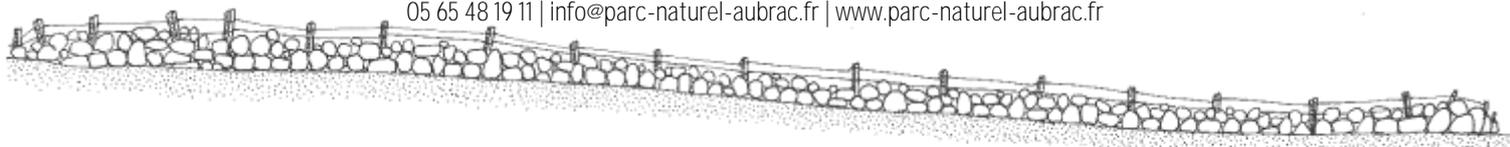
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu les exposés qui lui ont été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider le programme d'actions Total Festum 2023, et son plan de financement prévisionnel ainsi que la demande d'aide financière Total Festum auprès de la Région Occitanie d'un montant de 3000 € ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers de ce programme pour l'octroi des subventions afférentes ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques de ce programme et engager les dépenses correspondantes aux actions dès réception de l'accord de subvention devant couvrir l'intégralité des dépenses et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'application des présentes décisions.



6. PPG des cours d'eau et zones humides de l'Aubrac (bassin de la Truyère) / Pour décision

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Cloé GARREL, CM du Parc

Rappel

Un Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) a pour but de planifier et d'assurer une cohérence des travaux sur l'ensemble du bassin versant d'un cours d'eau ou d'une zone humide. Le but des actions menées dans le cadre de cette démarche est de préserver ou d'atteindre le bon état des masses d'eau et de tendre vers une gestion efficace des ressources. La mise en place d'un Plan Pluriannuel de Gestion concourt aux objectifs fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne.

La mise en œuvre de cette gestion durable repose sur :

- La mobilisation ou la constitution de maîtrises d'ouvrage à des échelles pertinentes
- La réalisation préalable d'un état des lieux
- L'élaboration d'un plan de gestion des cours d'eau / zones humides adapté
- Le suivi et l'évaluation périodique des actions menées.

A ce jour, aucune structure ne porte de programme de gestion de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Truyère. Pour l'instant, les maîtrises d'ouvrage sont organisées à l'échelle de sous-bassins : Saint Flour Communauté porte un Contrat territorial sur les affluents de la Truyère qui descendent du Plomb du Cantal (Brezons, Ander...) et le PNR de l'Aubrac a été missionné par les Communautés de communes concernées pour élaborer et mettre en œuvre des Programmes pluriannuels de gestion sur les bassins de plusieurs affluents de la Truyère.

A ce titre, le PNR Aubrac assure :

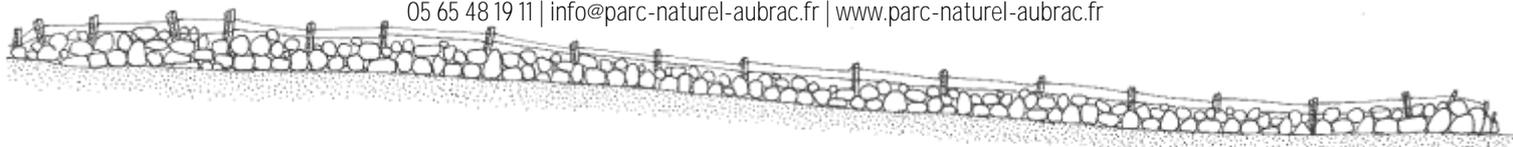
- L'information et la coordination des différents acteurs et partenaires de la démarche : élu, exploitants agricoles, association de pêche, partenaires techniques et financiers...
- Le montage et le suivi des dossiers règlementaires et de demande de subventions,
- La programmation et le suivi des travaux : réalisation des avant-projets détaillés, mise en place d'un conventionnement avec les propriétaires riverains, passation et suivi des marchés publics, coordination de l'entreprise et des différents acteurs, réception du chantier...
- La mise en œuvre des actions de sensibilisation,
- L'organisation avec les partenaires d'un programme de suivi scientifique des milieux aquatiques,
- Le déploiement d'une assistance technique auprès des usagers de l'eau, riverains de cours d'eau et gestionnaires de zones humides,
- La tenue régulière au cours de l'année d'échanges informatifs et consultatifs avec les services des Communautés de communes.

Propositions

Les bassins versants des affluents de la Truyère sur lesquels les Communautés de communes compétentes en matière de GEMAPI ont confié au PNR Aubrac l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes pluriannuels de gestion sont celui du Bès (Communauté de communes Hautes Terres de l'Aubrac et Saint-Flour Communauté) et celui des affluents en rive gauche de la Truyère en aval du barrage de Grandval (Communauté de communes Aubrac Caraladez et Viadène et Saint-Flour Communauté). Ce dernier bassin concerne 10 affluents de la Truyère : le Chalivet, le Remontalou, le Lévandès, le Lebot, le Cantoinet, l'Argence vive, les Ondes, les Vergnes, le Gouzou, la Selves, ainsi que leurs principaux affluents.

Sur ces bassins versants, les objectifs pour l'année 2023 sont les suivants :

- Poursuivre la mise en œuvre du Programme pluriannuel de gestion du bassin du Bès (2020-2024) et lancer les travaux de la 4ème tranche,
- Valider le plan d'actions du Programme pluriannuel de gestion des affluents en rive gauche de la Truyère en aval de Grandval et mettre en œuvre l'animation préalable à l'émergence des actions prévues dans la 1ère tranche du PPG,



- Poursuivre la dynamique engagée sur les sous-bassins versants ne disposant pas encore de PPG : la Bromme, le Siniq et le Goul.

Plus précisément, pour le bassin versant du Bès :

- Organisation et animation d'un Comité de pilotage annuel pour suivre la mise en œuvre du PPG,
- Aménagement de points d'abreuvement et mise en défens des berges sur le Rioumau sur la commune de Saint-Urcize, sur le Bès amont et les Plèches sur la commune de Nasbinals,
- Restauration de la ripisylve déperissant par des opérations de recépage et enlèvement d'embâcles ou d'arbres morts pouvant entraver le bon écoulement sur le Bès médian (communes de Saint-Urcize, Marchastel, Recoules-d'Aubrac et Nasbinals)
- Déploiement d'une assistance technique à la gestion des zones humides en partenariat avec les trois CATZH et coordination des opérations menées sur les zones humides à l'échelle du bassin du Bès,
- Poursuite de l'élaboration d'un plan de gestion sur une zone humide à enjeux du bassin : la tourbière des Roustières, sur la commune de Recoules-d'Aubrac, lacs de Saint-Andéol et de Born sur la commune de Marchastel,
- Diagnostic hydromorphologique du ruisseau de Nasbinals,
- Mise en place d'un programme de suivi des espèces et des milieux (suivi des populations d'écrevisses de la Bédoule, suivi thermique sur l'Hère),
- Réalisation des avant-projets détaillés des travaux programmés dans la 5ème tranche du PPG (2024) : aménagement de points d'abreuvement et mise en défens des berges sur l'Hère et la Cabre, restauration de la ripisylve sur le Bès aval,
- Assistance technique auprès des usagers de l'eau et riverains de cours d'eau,
- Mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des scolaires.

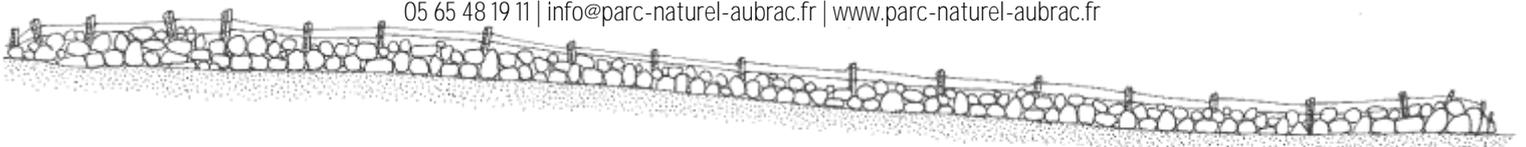
Pour le bassin versant des affluents en rive gauche de la Truyère en aval du barrage de Grandval :

- Organisation et animation d'un Comité de pilotage annuel pour suivre la mise en œuvre du PPG,
- Mise à jour du diagnostic et proposition d'un plan d'actions sur cinq ans à l'échelle de l'ensemble du bassin versant,
- Rédaction des dossiers de DIG pour le compte des deux communautés de communes concernées,
- Déploiement d'une assistance technique à la gestion des zones humides en partenariat avec les deux CATZH et coordination des opérations menées sur les zones humides à l'échelle du bassin,
- Réalisation des avant-projets détaillés des travaux programmés dans la 1ère tranche du PPG (2024) : renaturation du Remontalou en aval du Puy de la Tuile, préservation des sources de la Selves, aménagement de points d'abreuvement et mise en défens des berges, restauration de la ripisylve...
- Mise en place d'un programme de suivi des espèces et des milieux,
- Assistance technique auprès des usagers de l'eau et riverains de cours d'eau,
- Elaboration d'un programme de sensibilisation des scolaires.

Financièrement, les Programmes pluriannuels de gestion (élaboration et mise en œuvre) sont pris en charge par l'Agence de l'eau, les Régions, les Départements et les Communautés de communes des bassins versants concernés. Les dépenses et les recettes liées à ces missions sont équilibrées et affectées au budget annexe « programmes territoriaux ». Aucune participation financière n'est demandée aux propriétaires et exploitants riverains qui s'engagent en contrepartie à entretenir les aménagements réalisés chez eux.

Des missions transversales seront également menées par l'équipe du Parc en 2023 :

- Assistance technique et coordination des actions menées par les membres et les partenaires du PNR dans le domaine de l'eau,
- Poursuite de la mise en place d'un observatoire de l'Eau sur l'Aubrac et animation du réseau de partenaires au sein d'une conférence territoriale Eau,
- Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion sur des zones humides emblématiques du territoire (Sites d'intérêts majeurs de la Charte, dans le cadre de l'appel à projet pour la restauration des zones humides de tête de bassin versant).

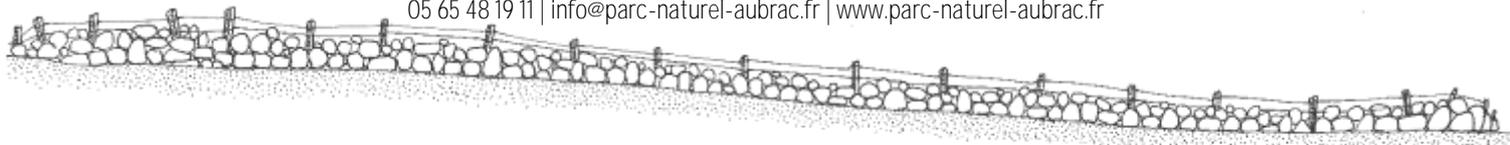


Ces missions s'exercent sur la totalité du périmètre du PNR de l'Aubrac. Elles sont financées par l'Agence de l'eau et la part d'autofinancement est à la charge du SMAG PNR Aubrac (budget principal).

La répartition prévisionnelle du temps de travail entre les agents du PNR de l'Aubrac pour l'année 2023 sur ces missions est la suivante :

	Cloé Garrel	Estelle Brossard	Montant total
Elaboration du PPG des affluents en rive gauche de la Truyère en aval de Grandval et poursuite de la dynamique engagée sur Bromme-Siniq-Goul <i>Sur la partie aveyronnaise</i>	25	22	13 700,24 €
Mise en œuvre du PPG des affluents en rive gauche de la Truyère en aval de Grandval, dont :	30	53	23 022,52 €
<i>Sur la partie aveyronnaise</i>	16	24	11 222,88 €
<i>Sur la partie cantalienne</i>	14	29	11 799,64 €
Mise en œuvre du PPG du bassin du Bès, dont :	32	75	29 126,96 €
<i>Sur la partie cantalienne</i>	13	35	12 954,10 €
<i>Sur la partie lozérienne</i>	19	40	16 172,87 €
Élaboration et mise en œuvre de plans de gestion sur des zones humides emblématiques du massif de l'Aubrac	31	-	10 237,81 €
Observatoire de l'eau	22	-	7 265,54 €
Missions transversales	21	11	9 657,26 €
TOTAL 2023	161	161	93 010,34 €

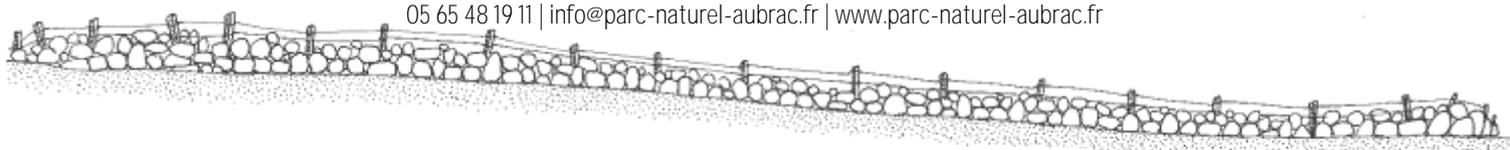
DEPENSES	Aveyron (CC ACV)	Cantal (SFC)	Lozère (CC HTA)	Total (€ TTC)
Elaboration du PPG des affluents en rive gauche de la Truyère en aval de Grandval et poursuite de la dynamique engagée sur Bromme-Siniq-Goul	13 700,24 €			13 700,24 €
Mise en œuvre du PPG des affluents en rive gauche de la Truyère en aval de Grandval				
<i>Animation, suivi administratif et technique du PPG (PNR Aubrac)</i>	11 222,88 €	11 799,64 €		23 022,52 €
<i>Frais de déplacement</i>	100,00 €	500,00 €		600,00 €
<i>Déploiement d'une assistance technique à la gestion des zones humides</i>		*		
<i>Travaux ripisylve</i>		4 000,00 €		4 000,00 €
<i>Frais administratifs (marchés publics, ligne de trésorerie...)</i>		536,40 €		536,40 €
<i>Sensibilisation des scolaires</i>		2 000,00 €		2 000,00 €



TOTAL	11 322,88 €	18 836,04 €		30 158,92 €
Mise en œuvre du PPG du bassin du Bès				
<i>Animation, suivi administratif et technique du PPG (PNR Aubrac)</i>		12 954,10 €	16 172,87 €	29 126,96 €
<i>Frais de déplacement</i>		300,00 €	300,00 €	600,00 €
<i>Déploiement d'une assistance technique à la gestion des zones humides</i>		*	5 000,00 €	5 000,00 €
<i>Travaux ripisylve Bès médian</i>		3 700,00 €	7 000,00 €	10 700,00 €
<i>Travaux agricoles Bès amont, Plèches et Rioumau</i>		31 467,84 €	11 590,15 €	43 057,99 €
<i>Frais administratifs (marchés publics, ligne de trésorerie...)</i>		320,03 €	169,17 €	489,20 €
<i>Sensibilisation des scolaires</i>			2 000,00 €	2 000,00 €
<i>Mise en place d'un programme de suivi des espèces et des milieux</i>		400,00 €	400,00 €	800,00 €
TOTAL		49 141,97 €	42 632,19 €	91 774,15 €
Autres missions				27 160,62 €
TOTAL				162 793,93 €

* le déploiement de l'assistance technique à la gestion des zones humides sur le territoire de Saint-Flour Communauté représente un coût de 1 000,00 € par PPG, ce montant n'est pas indiqué dans le tableau ci-dessus car il fait l'objet d'une contractualisation bilatérale entre Saint-Flour Communauté et le Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne.

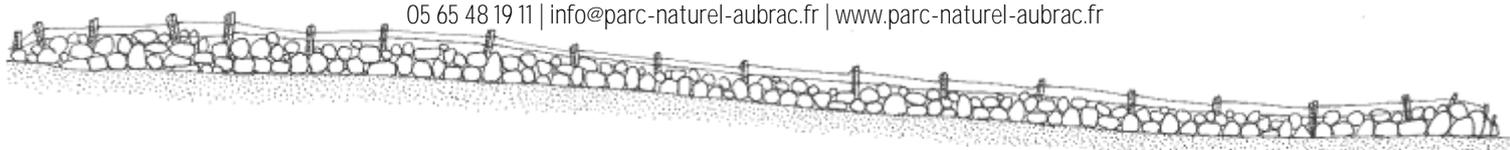
RECETTES	Aveyron (CC ACV)	Cantal (SFC)	Lozère (CC HTA)	Total (€ TTC)
Elaboration du PPG des affluents en rive gauche de la Truyère en aval de Grandval et poursuite de la dynamique engagée sur Bromme-Siniq-Goul				
<i>Agence de l'eau Adour-Garonne</i>	6 850,12 €			6 850,12 €
<i>CC ACV</i>	6 850,12 €			6 850,12 €
TOTAL	13 700,24 €			13 700,24 €
Mise en œuvre du PPG des affluents en rive gauche de la Truyère en aval de Grandval				
<i>Agence de l'eau Adour-Garonne</i>	5 661,44 €	9 399,82 €		15 061,26 €
<i>Conseil départemental du Cantal</i>		2 213,27 €		2 213,27 €
<i>SFC</i>		7 222,95 €		7 222,95 €
<i>CC ACV</i>	5 661,44 €			5 661,44 €
TOTAL	11 322,88 €	18 836,04 €		30 158,92 €
Mise en œuvre du PPG du bassin du Bès				



<i>Agence de l'eau Adour-Garonne</i>		8 677,05 €	12 936,43 €	21 613,48 €
<i>Agence de l'eau Adour-Garonne (INP)</i>		20 978,56 €		20 978,56 €
<i>Europe (mesure TO441 du PDR)</i>			7 726,77 €	7 726,77 €
<i>Région Occitanie</i>			1 880,00 €	1 880,00 €
<i>Conseil départemental du Cantal</i>		2 404,92 €		2 404,92 €
<i>Conseil départemental de Lozère</i>			1 166,00 €	1 166,00 €
<i>CC HTA</i>			18 922,99 €	18 922,99 €
<i>SFC</i>		17 081,44 €		17 081,44 €
TOTAL		49 141,97 €	42 632,19 €	91 774,16 €
Autres missions				
<i>Agence de l'eau Adour-Garonne</i>				13 580,31 €
<i>Autofinancement PNR Aubrac</i>				13 580,31 €
TOTAL				27 160,62 €
TOTAL				162 793,93 €

Pour synthétiser la participation financière de chaque partenaire :

	Montant (€)
Agence de l'eau Adour-Garonne	57 105,17 €
Agence de l'eau Adour-Garonne (ligne INP)	20 978,56 €
Europe (mesure TO441 du PDR)	7 726,77 €
Région Occitanie	1 880,00 €
Conseil départemental du Cantal	4 618,19 €
Conseil départemental de Lozère	1 166,00 €
SFC	24 304,39 €
CC ACV	12 511,56 €
CC HTA	18 922,99 €
Autofinancement PNR Aubrac	13 580,31 €
TOTAL	162 793,94 €



PROPOSITIONS

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider les objectifs de l'année 2023 en ce qui concerne les actions liées à l'Eau et aux milieux aquatiques
- de valider le plan de financement prévisionnel des Programmes pluriannuels de gestion pour l'année 2023
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, signature de conventions de partenariat ...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations sous réserve des crédits inscrits au budget

COMMENTAIRES

Didier CASSAGNES fait part au bureau qu'il a reçu des critiques concernant des aménagements de berges (clôtures en particulier) et s'interroge sur la nécessité d'installer de tels équipements

Benoit FAGEGALTIER exprime son doute sur l'utilité des travaux de mise en défens des cours d'eau et attire l'attention du bureau sur l'enjeu principal autour de l'eau qui est la disponibilité et donc le stockage de la ressource

Olivier GUIARD indique que les travaux de mise en défens sont menés sur une sélection de linéaires de cours, après diagnostics de terrain constatant soit un colmatage du fond du cours d'eau (préjudiciable à son bon état) comme sur l'Argence ou d'encoches d'érosion comme sur le Bès

Jean VALADIER souligne que la mise en défens répond également aux problèmes de contaminations bactériennes constatées dans le lait et dues à l'accès direct et à l'abreuvement des animaux au cours d'eau

La présentation faite du programme 2023 de la cellule eau met en évidence l'insuffisance des moyens disponibles dans l'équipe pour traiter des questions cruciales de gestion quantitative et d'adaptation des usages au changement climatique.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

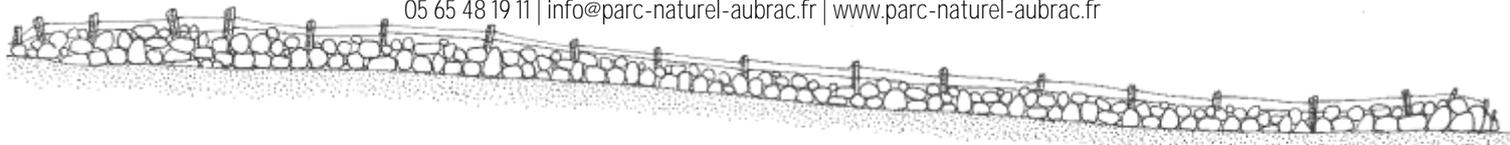
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu les exposés qui lui ont été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider les objectifs de l'année 2023 en ce qui concerne les actions liées à l'Eau et aux milieux aquatiques
- de valider le plan de financement prévisionnel des Programmes pluriannuels de gestion pour l'année 2023
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal d'autofinancement affiché ci-avant
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, signature de conventions de partenariat ...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations sous réserve des crédits inscrits au budget



7. Opération LocO'brac (BA) / Pour décision

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Marjory MAYO, CM du Parc

Contexte

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Avenir Montagne Mobilités a été lancé par l'Agence Nationale de la Cohésion et des Territoires (ANCT) en mai 2022 pour soutenir des projets de mobilité innovants. Le Parc naturel régional de l'Aubrac a répondu à cet AMI en septembre 2022 au côté de 6 communautés de communes et en a été lauréat en octobre 2022.

L'AMI prévoit de subventionner le projet sur 3 ans soit 2023, 2024, 2025.

Pour rappel : la réponse du territoire à cet AMI

Le territoire du Parc naturel régional de l'Aubrac est traversé par la ligne Paris-Béziers. La section sud de cette ligne, surnommée Ligne de l'Aubrac permet entre autres de faire venir chaque année des milliers de touristes souhaitant partir à la découverte de notre territoire de façon plus responsable,

Les 6 communautés de communes que traverse la Ligne Aubrac sur le territoire du Parc de l'Aubrac, dans les départements du Cantal, de l'Aveyron et de la Lozère, en régions Occitanie et Auvergne - Rhône-Alpes, s'associent afin d'inciter les visiteurs du territoire à opter pour le train. Pour cela, elles souhaitent participer à la valorisation des infrastructures ferroviaires de la ligne Aubrac, proposer aux visiteurs des services d'offres de mobilités moins carbonées à leur arrivée en gare ainsi que des prestations comprenant activités touristiques et transport, participer à l'amélioration des connexions entre différents modes de déplacement (train, bus, covoiturage, autopartage et vélo), ou encore concentrer toutes les informations liées à la ligne Aubrac sur un même support (numérique), de l'information sur les horaires, tarifs, itinéraires, offres touristiques, jusqu'à la réservation en ligne via une billetterie innovante et facilement accessible.

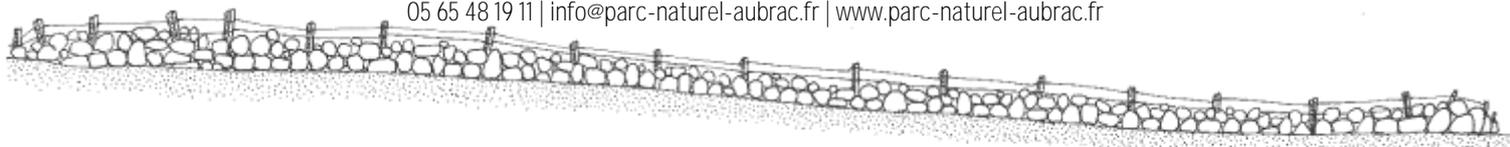
Le périmètre d'actions intégrant plusieurs communautés de communes, le Parc naturel régional de l'Aubrac est identifié comme chef de file aux côtés de :

- La CC du Gévaudan (AOM locale) pour les gares de Marvejols, Chirac et le Monastier
- St Flour communauté pour la gare St Flour - Chaudes-Aigues, délégataire de la compétence mobilité
- La CC Terres d'Apcher Margeride Aubrac pour la gare de St Chély d'Apcher
- La CC Hautes terres de l'Aubrac pour la gare d'Aumont-Aubrac
- La CC Aubrac Lot Causses Tarn pour la gare de Banassac
- La CC des Causses à l'Aubrac pour la gare de Campagnac - St Geniez d'Olt et d'Aubrac

Le Parc de l'Aubrac s'assurera de favoriser les échanges entre EPCI concernés mais également coconstruire et coordonner ce projet en milieu touristique rural et de moyenne montagne, aux côtés de partenaires indispensables tels que la SNCF, ou encore les offices de tourisme, les associations, les hébergeurs, les prestataires, etc.

1. Plan de financement prévisionnel de l'opération globale :

Dépenses en TTC		Recettes en TTC	
Suivi et coordination du projet	75 000 €	ANCT	145 500 €
Animation ventilée ainsi :			
- 0.2 ETP Parc	25 000 €		
- 0.2 ETP CC Gévaudan	25 000 €		
- 02 ETP St Flour Communauté	25 000 €		
Actions de communication	6 000 €	Région Occitanie	49 800 €
Etudes, recherche, développement	160 000 €	Région(s) selon localisation des investissements	15 000 €
Investissements	50 000 €	CC Gévaudan	26 210 €
Aménagements, flotte, signalétique...		CC St Flour	26 210 €
		CC TAMA	4570 €



		CC HTA	4570 €
		CC ALCT	4570 €
		CC CA	4570 €
		Communauté(s) de communes à déterminer	10 000 €
TOTAL		291 000 €	TOTAL 291 000 €

2. **Plan de financement prévisionnel pour le PNR de l'Aubrac :**

Dépenses en TTC		Recettes en TTC	
Suivi et coordination du projet - 0.2 ETP	25 000 €	ANCT	145 500 €
Actions de communication	6 000 €	Région Occitanie	49 800 €
Etudes, recherche, développement	160 000 €	Participations des bénéficiaires :	45 700 €
Reversement de la part de l'aide de l'ANCT aux partenaires	50 000 €	- CC Gévaudan	13 710 €
		- CC St Flour	13 710 €
		- CC TAMA	4 570 €
		- CC HTA	4 570 €
		- CC ALCT	4 570 €
		- CC CA	4 570 €
TOTAL		TOTAL	241 000 €

PROPOSITIONS

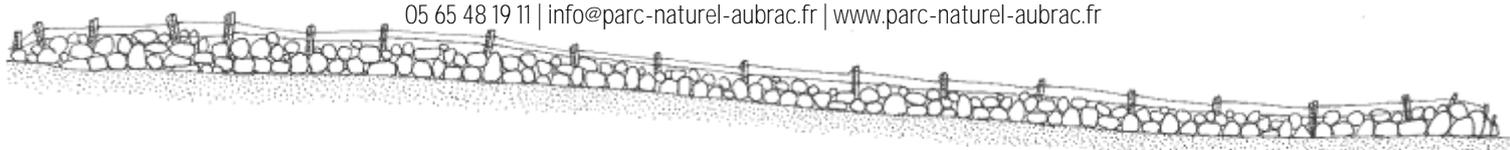
En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'approuver le projet LocO'brac ainsi que son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal du projet et la participation maximale des Communautés de communes
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents à la mise en œuvre du projet, notamment les conventions bilatérales avec les Communautés de communes.
- d'autoriser le Président à solliciter les Communautés de communes participant au projet à contribuer à l'avance de trésorerie.

COMMENTAIRES

Alain ASTRUC informe le bureau que plusieurs projets sont lancés autour de la gare d'Aumont dont remise à neuf de la gare, avec l'implication de la commune de Peyre. Il souhaite que la commune soit associée au déroulement du programme Loc'Obrac.

Jean-Pierre KIRCHER constate et déplore le déficit d'attractivité de certaines gares



DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

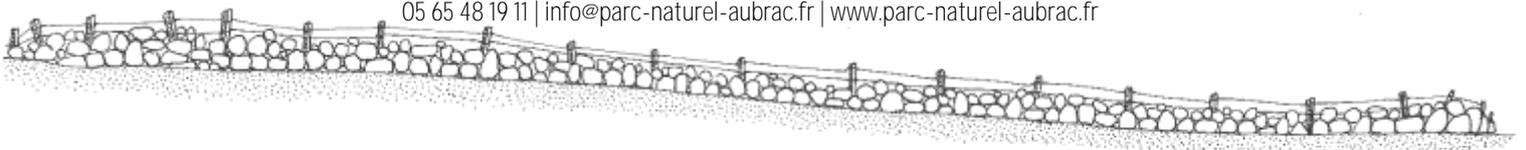
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu les exposés qui lui ont été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'approuver le projet LocO'brac ainsi que son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser le Président à apporter des modifications au plan de financement proposé sous réserve de respecter le montant maximal du projet et la participation maximale des Communautés de communes
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents à la mise en œuvre du projet, notamment les conventions bilatérales avec les Communautés de communes.
- d'autoriser le Président à solliciter les Communautés de communes participant au projet à contribuer à l'avance de trésorerie.



8. Adhésion à l'AREC (BA) / Pour décision

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Marjory MAYO, CM du Parc

Adhésion à l'Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie

La Société Publique Locale AREC Occitanie dont l'objet est l'accompagnement de la transition énergétique des territoires et qui, conformément à l'article 2 de ses statuts, : « intervient pour la mise en œuvre des compétences mentionnées ci-après dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie a été créée en janvier 2015 par la Région Occitanie

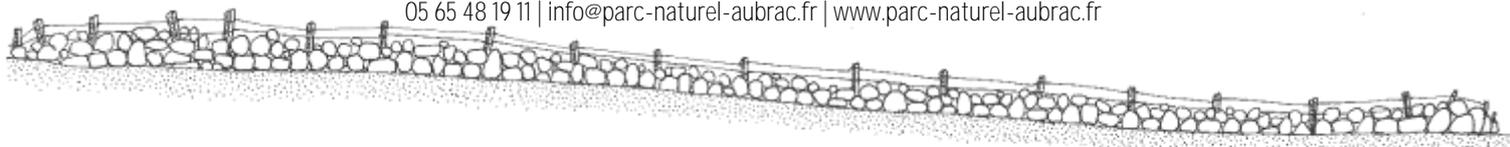
A ce titre, elle contribue à la lutte contre le changement climatique, à la maîtrise de la demande en énergie, à la réduction de la précarité énergétique, au développement et à la promotion des énergies renouvelables, et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Dans ce cadre, la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie a pour objet d'assurer, pour le compte de ses actionnaires sur leurs territoires exclusivement, toute assistance à maîtrise d'ouvrage, toutes études techniques, toute activité d'observation, de conseil, d'accompagnement, de concertation, de formation, d'animation et de gestion de locaux mis à disposition par les actionnaires, et en tant que de besoin, toute activité de communication, dans les domaines d'intervention de la SPL AREC Occitanie précités.

Elle pourra être également chargée de la gestion d'un service public industriel et commercial, dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie et dans les limites des compétences de ses membres en la matière, conformément à l'article L. 153-1 du CGCT.

En matière de projets d'air, d'énergie et de climat, la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie a vocation à assurer :

- Une offre d'ingénierie auprès des territoires à travers la promotion et la coordination d'une politique durable et harmonieuse qui se traduit, notamment, par l'appui des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires à la mise en œuvre de leur stratégie Air Energie Climat et au montage de projets ;
- Le développement et la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables qui se traduit par :
 - Une offre d'ingénierie pour l'accompagnement des projets, notamment citoyens, destinés à permettre le développement des énergies renouvelables ;
 - Une mission de coordination, d'appui et d'animation auprès des plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) en complémentarité des acteurs déjà en place ;
 - Un soutien aux porteurs de projets œuvrant dans ce sens, notamment par le biais de la rénovation énergétique, en veillant à la bonne intégration environnementale desdits projets ;
 - Une assistance à maîtrise d'ouvrage des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics portés par les acteurs du territoire régional ;
 - Toutes études techniques, diagnostics et de conseils pour la réalisation et l'exploitation d'équipements ou d'infrastructures de production d'énergies renouvelables ;
 - La capitalisation des connaissances en vue d'actions d'information, d'animation, de sensibilisation ou d'incitation au profit, en particulier, des porteurs de projets liés à l'efficacité énergétique, à la production d'énergies renouvelables, et à la qualité de l'air ;
 - Par application des articles L. 511-6 8 du CMF et L. 381-2 et L. 381-3 du CCH, une mission de tiers-financement indirect s'agissant de la rénovation énergétique des bâtiments du secteur résidentiel au sens des dispositions de l'article L. 381-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation et, une offre de tiers-financement direct au sens des dispositions du 14ème alinéa de l'article L. 381-3 du Code précité ;
- Le développement et la promotion d'actions relatives à la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, et l'amélioration de la qualité de l'air, à ce titre toutes études techniques, diagnostics et de conseils pour le développement de la mobilité durable.



A cet effet, et sauf stipulations contractuelles contraires, la SPL Agence Régionale de l'Energie et du Climat Occitanie peut passer toute convention appropriée, et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus. Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif en vertu d'un contrat qui sera conclu avec les actionnaires concernés le cas échéant. Elle peut en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation. Elle peut, dans le respect du régime juridique spécifique des SPL, prendre toute participation au capital des sociétés intervenant dans les champs d'activités précités. »

Dans le cadre du projet LocO'brac, le Parc s'appuiera sur la société publique AREC pour la réalisation de tout ou partie du volet « études, recherche, développement » : il est donc proposé que le Parc y adhère en achetant des parts sociales.

PROPOSITIONS

CONSIDERANT qu'il s'agit bien là d'une activité d'intérêt général au sens où l'entend l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'outre le Conseil Régional Occitanie, d'autres collectivités locales sont d'ores et déjà entrées au capital de la SPL AREC Occitanie ;

CONSIDERANT que le SMAG du Parc de l'Aubrac qui souhaite adhérer à la SPL AREC Occitanie pourra faire appel à la société sans mise en concurrence préalable, conformément à la dérogation du Code des Marchés Publics instituée par son article 3-1, pour les prestations dites « in house » ;

CONSIDERANT, dans ce contexte, que le SMAG du Parc de l'Aubrac souhaite bénéficier des prestations de la société SPL AREC Occitanie pour réaliser diverses études et réalisations répondant à l'intérêt général, notamment dans le cadre du projet LocO'brac mais aussi pour d'autres projets liés à la mission Energie/climat ;

En conséquence, il est proposé aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'adhérer à la Société Publique Locale AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE et d'approuver ses statuts et son règlement intérieur.
- de racheter vingt actions auprès de la Région Occitanie à leur valeur nominale, soit au prix de 310 € (15,50 euros l'action).
- de désigner M. Bernard BASTIDE, Président du Parc, pour représenter le SMAG du Parc de l'Aubrac auprès du Conseil d'Administration et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- de désigner Mme Christine SAHUET, vice-présidente du Parc, pour représenter le SMAG du Parc de l'Aubrac auprès de l'Assemblée Spéciale de la société, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- de désigner Mme Christine SAHUET, vice-présidente du Parc, pour représenter le SMAG du Parc de l'Aubrac auprès des Assemblées Générales de la société, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre
- de doter le Président du SMAG du Parc de l'Aubrac de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision,
- d'autoriser le Président du SMAG du Parc de l'Aubrac à signer tout acte conséquence des présentes et notamment les documents nécessaires à cette procédure d'acquisition d'actions
- d'indiquer que la présente délibération sera transmise à Madame la Présidente de la Région Occitanie (collectivité cédante) et à Monsieur le Président de la SPL AREC Occitanie.

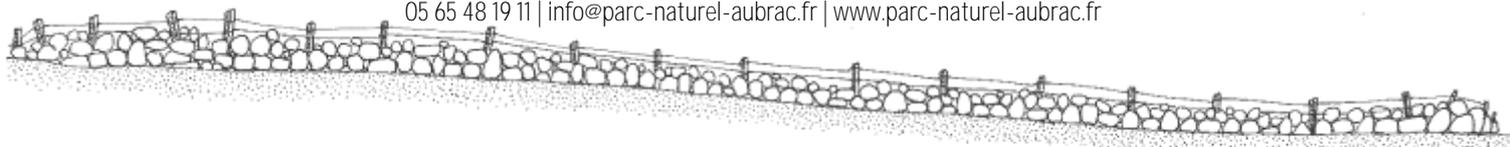
DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

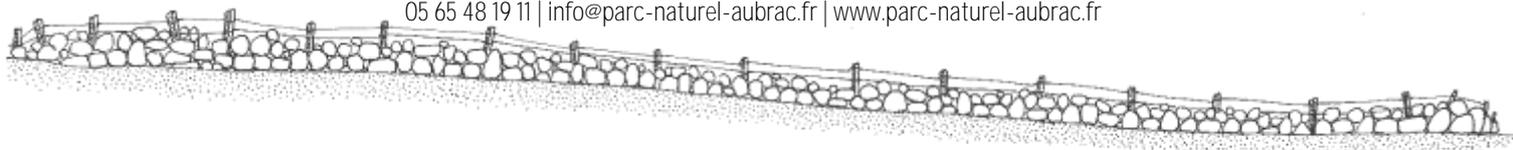
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés			POUR			CONTRE		
							Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%		

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés



Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu les exposés qui lui ont été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- d'adhérer à la Société Publique Locale AGENCE REGIONALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT OCCITANIE et d'approuver ses statuts et son règlement intérieur.
- de racheter vingt actions auprès de la Région Occitanie à leur valeur nominale, soit au prix de 310 € (15,50 euros l'action).
- de désigner M. Bernard BASTIDE, Président du Parc, pour représenter le SMAG du Parc de l'Aubrac auprès du Conseil d'Administration et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- de désigner Mme Christine SAHUET, vice-présidente du Parc, pour représenter le SMAG du Parc de l'Aubrac auprès de l'Assemblée Spéciale de la société, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- de désigner Mme Christine SAHUET, vice-présidente du Parc, pour représenter le SMAG du Parc de l'Aubrac auprès des Assemblées Générales de la société, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre
- de doter le Président du SMAG du Parc de l'Aubrac de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision,
- d'autoriser le Président du SMAG du Parc de l'Aubrac à signer tout acte conséquence des présentes et notamment les documents nécessaires à cette procédure d'acquisition d'actions
- d'indiquer que la présente délibération sera transmise à Madame la Présidente de la Région Occitanie (collectivité cédante) et à Monsieur le Président de la SPL AREC Occitanie.



9. Groupe de travail Faune Sauvage / Pour information

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / M VABRET, Elue référente / R RIBIERE, CM du Parc

Contexte

La conciliation entre le développement des activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme) et la préservation de la faune sauvage fait partie des enjeux identifiés par la Charte du PNR de l'Aubrac.

Afin d'y répondre, le Parc a lancé en 2021, avec le soutien financier des régions AURA et Occitanie, des groupes de travail thématiques sur trois espèces emblématiques : le vautour fauve, le cerf élaphe et le loup gris. L'objectif était double : améliorer la concertation locale et proposer des pistes d'actions, y compris expérimentales.

A mi-parcours de la réalisation du programme, il est proposé de faire un point d'étape sur les discussions et actions engagées depuis 2 ans. Les perspectives de travail pour les 2 années restantes seront également présentées.

Bilan à mi-parcours (il reste 2 ans sur le programme) :

Par manque de temps, Murielle VABRET présente la première partie relative à la présentation du dispositif, du groupe de travail et de son fonctionnement

Bilan et perspectives
Groupe Technique Faune Sauvage

Cerf élaphe
Loup gris
Vautour fauve

La Région Occitanie

Présentation du dispositif
GT Faune sauvage et
Agriculture

A l'origine... des GT Faune sauvage & Agriculture

- Nature 10- Charte du PNR → engage un travail sur relations faune sauvage et activités humaines
- Bureau du Parc de l'Aubrac → volonté de rassembler les acteurs locaux en groupes de travail



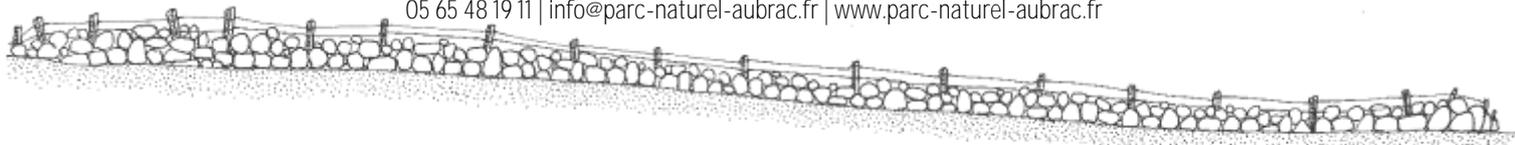
Composition du groupe de travail

Etabli par les élus du Parc, référents sur ces thématiques et sur proposition des services

- Rassemble des acteurs
- de l'Aubrac
 - diversité
 - compétences techniques
 - volontaires



Une liste de personnes à contacter est disponible sur le site du Parc



Objectifs généraux

En coordination + complémentarité (à cheval sur les différents ateliers) avec le directeur de l'Etat (pour les aspects réglementaires, mise en œuvre de la loi de 2016)



Créer un état des lieux de l'état de l'équipe de travail
- Définir les objectifs de l'équipe
- Définir les modalités de travail



Créer un état des lieux de l'état de l'équipe de travail



Identifier les besoins
Produire la cartographie et de la suite



Faire des propositions techniques
- Sur le site du Parc
- Sur d'autres territoires

Premiers résultats

Partage des connaissances

Identification des besoins en information des membres

Planifier l'état des lieux de l'équipe de travail

Identifier collectivement les besoins et les partager avec ceux qui nous devons travailler
Données objectives
Planifier l'état des lieux de l'équipe de travail

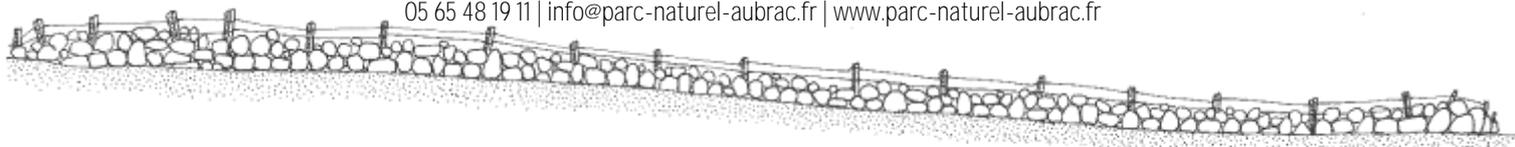
Le Parc de l'Aubrac ne pourra pas être érigé en région naturelle; pas de pouvoir réglementaire
Il agit par la loi, le partage de connaissances et la dialogue

➔ Un état des lieux partagé

Les premiers résultats du groupe de travail (interactions vautours, interactions loups-cervidés, interactions loups-troupeaux, suivi du loup...) ainsi que les poursuites à donner seront examinées lors du prochain Bureau.

COMMENTAIRES

Bernard REMISE et Benoit FAGEGALTIER réaffirment tout l'intérêt du GT Faune sauvage correspondant notamment à une attente des agriculteurs



10. Décisions du Président / Pour information

Avis sur la modification simplifiée du PLU de Fournels

Lettre de sollicitation du 6 décembre 2022, avec un délai de réponse d'un mois.

La lettre de réponse (avis favorable) est jointe ci-dessous.



Aubrac, le 15 décembre 2022

Madame le Maire
Madame Agnès BOUARD
Place du Foirail
48130 FOURNELS

N/Réf BB/CB/SC/NL20221215-01

Dossier suivi par Nicolas Leblois - nicolas.leblois@parc-naturel-aubrac.fr - 05 65 48 95 29

Objet : Avis modification simplifiée du PLU de Fournels

Madame le Maire,

Par courrier en date du 6 décembre, vous sollicitez l'avis du Parc naturel régional (PNR) de l'Aubrac sur le projet de modification simplifiée du PLU de Fournels. Je vous en remercie.

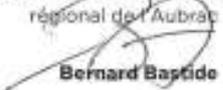
Votre objectif d'accueillir de nouveaux habitants en utilisant les différentes possibilités d'accroître le nombre de logements disponibles (dont la construction) est en accord avec l'orientation 3 de l'axe 3 de la charte : « S'engager dans une politique d'accueil et de maintien des habitants, prenant en compte les besoins du quotidien ».

Le PLU actuel envisageait une opération d'ensemble dans la zone « à urbaniser » du lieu-dit de Fromagères : le projet d'aménagement préconisait la création de 5 logements. Au regard de la situation foncière sur cet espace, il apparaît opportun de supprimer l'opération d'aménagement, d'autant plus qu'elle est succincte. Cependant, la mesure 30 de la charte du Parc promeut un usage économe de l'espace. Aussi, il serait intéressant, bien que l'aménagement soit dorénavant effectué au coup par coup, de garder l'objectif que ce site de Fromagères accueille plusieurs logements afin de permettre à la commune d'accueillir plus de population.

Au regard de cette analyse, **un avis favorable est rendu à la modification simplifiée du PLU de Fournels.**

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Parc naturel
régional de l'Aubrac


Bernard Bastide

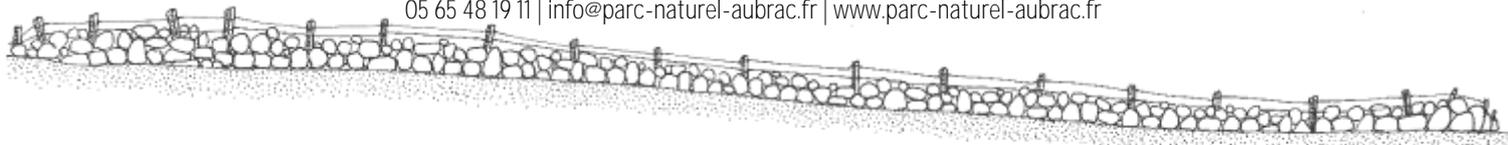
Copie numérique : DDT Lozère



Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC
05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac | 12470 AUBRAC

05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr

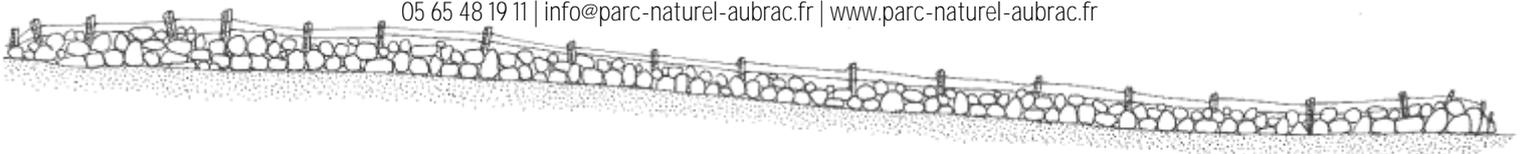


11. Questions diverses / Pour information

Benoit FAGEGALTIER évoque la tenue du COPIL Natura 2000 Plateau central aveyronnais du 24 janvier. Les documents présentés et le manque de concertation avec les agriculteurs ne permettent pas à la profession de valider le projet de réactualisation du document d'objectif.

Le Président Bernard BASTIDE réaffirme que le dispositif Natura 2000 avec ses MAEC repose sur le principe d'une juste rétribution des efforts accomplis par les agriculteurs volontaires. La concertation et la bonne collaboration du monde agricole sont indispensables. Le Docob ne peut donc pas être transmis en l'état à l'autorité administrative et la procédure sera mise à plat.

Le Président précise que ces principes valent plus largement pour l'ensemble des actions du Parc qui concernent presque toutes le monde agricole.



- - -

**L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder,
le Président remercie les membres du Bureau pour leur présence
et clôt la séance.**

- - -

Parc naturel régional de l'Aubrac
Place d'Aubrac - 12470 AUBRAC
Tél : 05 65 48 19 11 ou 09 62 11 55 86
SIRET : 200 048 692 000 12

Le Président



Bernard BASTIDE

Fait à Aubrac, le 25 janvier 2023, pour valoir ce que de droit.

